

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/59C

Objet : HOTEL D'ENTREPRISES : ADJONCTION D'UN NOUVEAU BUREAU MODIFICATION D'UN TARIF.

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », afin de proposer un dispositif complémentaire à la pépinière d'entreprises et de renforcer l'attractivité de son territoire, la Communauté de communes a décidé de développer une solution d'hébergement et services de courte et moyenne durées à destination des entreprises, sous la forme d'un hôtel d'entreprises.

Afin de répondre à la demande et conforter le développement économique sur le territoire, il est proposé de mettre en location le bureau sans fenêtre extérieure au tarif de 210 € H.T. / mois.

Il est également proposé de modifier le tarif de l'espace coworking qui était de 10 € H.T. à 15 € H.T./jour.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENSIIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

☞ **APPROUVE** l'adjonction de ce nouveau bureau ainsi que le tarif proposé ;

☞ **DIT QUE** la grille des tarifs H.T. s'inscrit comme suit :

Bureau Standard	Occupation bureau ½ journée	25 Euros H.T.
	Occupation bureau journée	50 Euros H.T.
	Occupation bureau semaine	150 Euros H.T.
	Occupation bureau mois	350 Euros H.T.
Bureau Semi indépendant	Occupation bureau mois	450 Euros H.T.
	Occupation des 3 bureaux semi indépendants mois	1200 Euros H.T.
Bureau Sans Fenêtre Extérieure	Occupation bureau mois	210 Euros H.T.
Coworking	Journée	15 Euros H.T.
	Mois	100 Euros H.T.

☞ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget Développement Economique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

